



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Centre Communal  
d'action sociale de  
LONGVIC

**PRÉAMBULE** *page 3*

**I-LE CONTEXTE GÉNÉRAL NATIONAL** *page 4*

**II-LE CONTEXTE LOCAL** *page 5*

**III-LES ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LE BUDGET 2024**

**3.1-En section de Fonctionnement**

3.1.a) - Les dépenses de fonctionnement *page 6*

3.1.b) - Les recettes de fonctionnement *page 9*

**3.2-En section d'Investissement**

3.2.a) - Les dépenses d'investissement *page 10*

3.2.b) - Les recettes d'investissement *page 11*

## PRÉAMBULE

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget précédant l'examen et le vote de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du conseil d'administration, donne ainsi lieu à un débat au sein du conseil d'administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique.

Le CCAS, établissement public administratif (EPA) communal, dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public. La Ville de Longvic verse ainsi une subvention de fonctionnement au CCAS dont l'existence administrative et financière est bien distincte de la commune.

Le rapport a pour but de présenter les éléments utiles à la réflexion, en vue du vote du Budget 2025, lequel devra avoir lieu avant le 15 avril 2025.

## I- LE CONTEXTE GÉNÉRAL NATIONAL

En 2024, la France a traversé une période marquée par des défis économiques et politiques significatifs, influençant les orientations budgétaires pour l'année suivante.

### **Situation économique et financière**

La dette publique a atteint un niveau record, s'élevant à 3 228 milliards d'euros en juin 2024, soit 112 % du PIB. Cette augmentation est en partie due aux mesures de soutien économique prolongées depuis la pandémie de Covid-19. Les charges d'intérêts sur la dette ont également augmenté, atteignant 48 milliards d'euros en 2023, avec une tendance à la hausse.

Le déficit de la Sécurité sociale est devenu une préoccupation majeure, estimé à 18 milliards d'euros en 2024, dépassant les prévisions initiales de 7,5 milliards. Les branches maladie et vieillesse sont particulièrement touchées, avec des déficits respectifs de 14,6 milliards et 5,5 milliards d'euros.

### **Contexte politique**

Le gouvernement du Premier ministre François Bayrou a survécu à une motion de censure en février 2025, permettant l'adoption du budget 2025. Pour obtenir le soutien nécessaire, des mesures controversées ont été abandonnées, telles que le licenciement d'enseignants et la réduction des remboursements de soins de santé. De plus, les pensions ont été indexées sur l'inflation.

### **Orientations budgétaires pour 2025**

Le budget 2025 vise à réduire le déficit public de 6,1 % du PIB en 2024 à 5,4 % en 2025. Cependant, cette réduction est jugée insuffisante face à une dette croissante qui pourrait atteindre 130 % du PIB d'ici la fin de la décennie. Le gouvernement prévoit des économies de 50 milliards d'euros, combinant réductions de dépenses et augmentations d'impôts, notamment par des hausses fiscales ciblant les entreprises et les ménages aisés.

Malgré ces efforts, le budget actuel ne réduit le déficit que de 20 milliards d'euros, alors que 150 milliards seraient nécessaires pour stabiliser la dette. Avec une croissance économique prévue de seulement 0,6 % et un marché du travail fragile, atteindre ces objectifs reste incertain.

En conclusion, le contexte national français en 2024 a été caractérisé par une situation économique tendue et des défis politiques majeurs, influençant les orientations budgétaires pour 2025.

## II- LE CONTEXTE LOCAL

Longvic est une commune qui appartient à la métropole dijonnaise et qui compte 8 927 habitants (source INSEE au 1er janvier 2025).

Via son CCAS, la Ville de Longvic, entend affirmer son action sociale. Le développement et l'accompagnement social global restent une priorité majeure. Il entend faciliter l'accès aux droits sociaux, éviter l'exclusion, favoriser la cohésion et le lien social afin de lutter contre la pauvreté.

Les effets de la pauvreté sur les besoins sociaux de la population sont très nombreux. 15% de la population de Longvic vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 1 230 personnes (source ABS 2021). Ce taux de pauvreté est similaire à celui observé à l'échelle nationale.

Nous pouvons également relever dans le rapport publié le mardi 15 février 2022, par le défenseur des droits, que la dématérialisation des services publics continue de porter atteinte à l'accès aux droits des usagers, trois ans après une première mise en garde sur cet enjeu de « cohésion sociale ».

Ce constat est grandement partagé par le CCAS de Longvic via son service social. En effet, lors de bon nombre de rendez-vous, l'assistante sociale doit préalablement effectuer les démarches en ligne à la place des usagers. C'est une condition préalable et obligatoire pour amorcer l'accompagnement et le suivi individuel.

Les récents chiffres de France Travail et l'actualité locale sur ce sujet (fermeture de Tetra Pak) montrent une tendance pessimiste du marché du travail dans le secteur de l'industrie notamment. Au cours du dernier trimestre 2024, les longviciens demandeurs d'emploi en catégorie A ont augmenté de 7,32 % (11 % à Dijon). Cela se traduit automatiquement par une augmentation de la précarité des usagers. Le CCAS de Longvic et ses partenaires sociaux devront être vigilants et proposer un accompagnement individuel renforcé.

Le CCAS doit renforcer son offre de service en considérant le principe du « Aller vers » en intégrant le public à des actions de prévention ou journées thématiques favorisant la création du lien social et les interactions avec nos services (ateliers, sorties culturelles ou récréatives...). L'objectif poursuivi reste le repérage des situations de vulnérabilité et la prévention de l'isolement. Pour suivre cet objectif, nous pouvons nous appuyer sur la démarche métropolitaine de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours (TZNR).

Accusé de réception en préfecture 021-262101124-20250313-2025-034-DE Date de réception préfecture : 24/03/2025
--

### III – LES ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LE BUDGET 2025 DU CCAS

Pour rappel, les priorités du CCAS sont :

- L'aide aux plus fragiles : les secours, les bons alimentaires d'urgence, la banque alimentaire ;
- Les personnes âgées : le service de proximité, les colis de Noël ;
- Les jeunes et les enfants : la Réussite Éducative, l'Aide Citoyenne aux Études, le dispositif BAFA, l'Aide Citoyenne au Permis.

#### 3.1- En section de Fonctionnement :

##### 3.1.a-Les dépenses de fonctionnement :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<u>CHAPITRE 011</u> : charges à caractère général	61 859,00 €	65 550,00 €
<u>CHAPITRE 012</u> : charges de personnels	489 040,00 €	384 320,00 €
<u>CHAPITRE 65</u> : charges de gestion courante	89 512,00 €	93 402,00 €
<u>CHAPITRE 67</u> : charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €
<u>CHAPITRE 042</u> : opération ordre transfert entre section	3200,00 €	3000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>643 711,00 €</b>	<b>546 372,00 €</b>

#### **Au chapitre 011-Charges à caractère général : +5,97%**

Les dépenses principales prévues en 2025 se répartissent ainsi :

-Les actions pour les personnes âgées :

-Printemps des seniors et semaine bleue : 2000 €

-Sorties seniors : 1800 €

-Repas des aînés : 14 700 €

-Colis de Noël : 14 000 €

-Une action autour de la précarité alimentaire et de la santé : 10 000 €

Accusé de réception en préfecture  
021-262101124-20250313-2025-034-DE  
Date de réception préfecture : 24/03/2025

## **Au chapitre 012-Charges de personnels : -21,47%**

Au budget prévisionnel 2025, nous prévoyons 384 320,00 euros. Cette diminution est liée à la mise à disposition d'une seule année au lieu de deux sur le budget précédent : 91 200 euros à budgéter en moins.

Néanmoins cette baisse générale de la masse salariale est à relativiser avec l'augmentation de deux lignes budgétaires :

-Possible augmentation du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : +5000 euros sur le BP 2025 ;

-La mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire pour l'employeur avec une participation de 15 € mensuel par agent décidée par le Conseil d'Administration et le CST : 1080,00 €.

## **Au chapitre 65-Charges de gestion courante : +4,49 %**

Au budget 2025, il est proposé de prévoir la somme de 93 402,00 € au compte 65 pour les aides facultatives pour les postes de dépenses suivants :

Les secours/aides facultatives au compte 65 133 pour la somme de 54 500€ dont :

-Secours :47 000 €

Ce budget est une aide financière à destination des personnes en situation de précarité, pour les aider à régler une dépense, imprévue ou non, à laquelle ils ne peuvent faire face. Ce budget est en diminution par rapport à 2024 (56 010 euros). Cette diminution s'explique par le besoin d'augmenter la ligne budgétaire de l'aide citoyenne aux études mais également au besoin du principe de sincérité budgétaire. En effet, la ligne secours du CCAS n'est pas intégralement consommée depuis quelques années.

-Bons alimentaires : 7500 euros

En 2024 il y avait 6000 euros au BP. Ce budget a été intégralement consommé dès le mois d'octobre pour arriver à un budget réel au 31 décembre 2024 de 6465,35 euros. Dans le contexte inflationniste des prix de l'alimentation, nous prévoyons donc une hausse des demandes de bons alimentaires.

Au budget 2025, il est proposé de prévoir la somme de 27 500 euros à ligne 65138 pour les autres secours, à savoir les aides destinées aux jeunes :

### **-L'Aide Citoyenne aux Études (ACE) :**

10 312 € ont été dépensés en 2024. Le montant de l'enveloppe dépensé est lié au nombre de dossiers déposés par les jeunes.

Budget 2025 : il est proposé d'inscrire 21 500€. Cette hausse tient son explication dans le nombre de dossiers déposés cette année (50 sur l'année scolaire 2024-2025 contre 30 dossiers en 2023-2024).

### **-L'Aide Citoyenne au Permis (ACP) :**

3 demandes d'ACP (400€) ont été accordées en 2024, soit un montant d'aide de 1200€.

Budget 2025: 5 ACP en cours (5 jeunes bénéficiaires préparent leur code). Nous prévoyons de payer 6 aides en 2024 soit 2 400€.

### **-Le Dispositif BAFA :**

En 2024, 7 jeunes ont bénéficié du dispositif pour un montant total de 3234 euros.

Le CCAS finance 70 % du coût total de la formation BAFA (premier et deuxième stage théorique).

Début 2025, 6 jeunes ont été retenus pour bénéficier de l'aide « Bafa 2025 ». Il est donc proposé d'y inscrire 3100 € au BP 2025.

Les subventions aux organismes publics au compte 657351 d'un montant de 3000 euros, stable par rapport au BP 2024 :

-FSL pour un montant de 2000,00 euros

-FAJ pour un montant de 1000,00 euros

Les subventions aux associations au compte 65 748 pour la somme de 7600 euros dont :

-ADAPEI :600,00€

-Secours catholique : 2000,00€

-Secours populaire : 500,00€

-APF France handicap : 1000,00€

-CSF Longvic : 500,00€

-Nouvelles voies : 3000,00€

7600€ ont été versés en 2024, c'est donc stable au BP 2025.

Au total c'est donc une baisse de 17,77 % sur les dépenses de fonctionnement qui est proposée au BP 2025 à savoir un montant de 546 372€ au lieu de 643 711€.

### 3.1.b-Les recettes de fonctionnement

Le montant prévisionnel des recettes pour 2025 est de 546 372 €.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<u>CHAPITRE 013</u> : atténuation de charges	18 933,55€	18 900,05€
<u>CHAPITRE 70</u> : produits de services domaines et ventes	42 850,00€	2850€
<u>CHAPITRE 74</u> : dotations et participations	417 066,00€ dont 367 000€ de la ville	430 000€ dont 371 600€ de la ville
<u>CHAPITRE 77</u> : recettes exceptionnelles	4615,00€	0€
<u>CHAPITRE 002</u> : report de fonctionnement	160 246,45€	94 621,95€
<b>TOTAL</b>	<b>643 711€</b>	<b>546 372€</b>

#### **Au chapitre 013-Atténuation de charges : -0,18 %**

Cette somme correspond au remboursement de la sécurité sociale en cas d'arrêt maladie. Il est proposé d'inscrire au budget 2025 la somme de 18 900,05€.

#### **Au chapitre 70-Produits de services domaines et ventes : -93,35 %**

-1500 euros du tarif d'adhésion au service de proximité ;

-1350 euros des ateliers cuisine

Cette forte baisse s'explique par la fin de la mise à disposition d'un agent du CCAS à la ville pour l'accueil du guichet famille et le secrétariat du pôle éducation.

#### **Au chapitre 74-Dotations et participations : +3,12 %**

##### **- Les subventions :**

La subvention de l'ANCT pour le Programme de Réussite Éducative :

Un CPOM de 3 ans (2024-2026) a été signé entre l'État et la ville pour le financement du dispositif de réussite éducative. Nous pouvons donc projeter une subvention de 50 000 euros par an jusqu'en 2026.

Une subvention de 8400 euros de la conférence départementale des financeurs.

Accusé de réception en préfecture  
021-262101124-20250313-2025-034-DE  
Date de réception préfecture : 24/03/2025

La subvention d'équilibre de la Ville :

En 2025 Le CCAS va solliciter une subvention de la ville de 371 600€, contre 367 000€ en 2024.

### Chapitre 002-Report de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement reporté est de 94 621,95€.

### 3.2-En section d'Investissement

#### 3.2.a- Les dépenses d'investissement

43 312,87 € sont inscrits au budget Investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025
CHAPITRE 21 : Immobilisation corporelle	38 969,87€	42 312,87€
CHAPITRE 27 : Autres immobilisations financières	1000,00€	1000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>39 969,87€</b>	<b>43 312,87€</b>

#### Chapitre 21 : Immobilisation corporelle

-le budget a été réparti entre les lignes matériel, mobilier et informatique, mais aucun autre investissement n'est pour l'instant envisagé cette année.

#### Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

- 1000€ pour les prêts

### 3.2.b) Les recettes d'investissement

43 312,87 € sont inscrits au budget investissement.

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<u>CHAPITRE 10</u> : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
<u>CHAPITRE 27</u> : Autres immobilisations financières	1000,00 €	1000,00€
<u>CHAPITRE 040</u> : Opération d'ordre entre sections	3200,00€	3000,00€
<u>CHAPITRE 001</u> : report excédents cumulés antérieurs	35 769,87€	39 312,87€
<b>TOTAL</b>	<b>39 969 ,87€</b>	<b>43 312,87€</b>

-1000,00€ de remboursement de prêts

-3000,00€ d'amortissements (mobilier et véhicule)

-39 312,87€ d'excédent d'investissement reporté.